Image not found or type unknown

Degats des eaux et retard dans l'intervention des reparations

Par **armando paone**, le **04/02/2014** à **15:12**

bonjour,
après avoie eu l'intervention d'un expert et que les dégâts ont été attribué à une entreprise qui effectuait des travaux en dessus de mon appartement dont je suis locataires, j'attends toujours les réparations des dégâts.
si les choses trainent ai je la possibilité de bloquer les loyers en attendant que les réparations soit effectuées.
A savoir que c'est une Agence qui gère le payement des loyers et que cette même agence avait commandité les travaux qui ont causé les dégâts.
merci
Armando paone

Par **cocotte1003**, le **04/02/2014** à **19:11**

Bonjour, non vous ne pouvez pas le faire sans décision de justice, cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés